

ATELIERS THÉÂTRE DE RUE VISITE DÉTOURNÉE

PTA CL@NE

HAUT PAYS DES ARTS MOUVANTS

TOUT PUBLIC

PRÉSENTATION

Ce laboratoire d'écriture et d'expression orale se vit aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Il a pour vocation de faire naître les mots, qu'ils soient parlés ou couchés sur le papier, dans une ambiance conviviale, bienveillante et sans jugement.

Ici, il ne s'agit pas d'apprendre à devenir auteur·ice, mais plutôt de se laisser guider vers l'imaginaire, d'explorer sa sensibilité et de porter un regard attentif sur ce qui nous entoure. Écrire et dire deviennent des moyens de se découvrir, de s'exprimer autrement, de laisser émerger ce qui est là, parfois enfoui.

Les mots peuvent-ils soigner nos maux ? Peut-être pas totalement... Mais ils y participent, à leur manière.

Pour faire émerger la parole et l'écriture, nous nous appuyons sur des objets symboliques, des images, des jeux interactifs et des propositions créatives. Autant de portes d'entrée pour délier les langues et libérer l'expression. Chaque séance s'articule autour d'un thème choisi ensemble. Nous jouons avec les mots, nous les tordons, les détournons, les transformons. Récits d'expérience, fragments, poésie... toutes les formes sont les bienvenues. Ici, tout est permis — sauf se prendre trop au sérieux.

À l'issue du stage, un livret peut être réalisé à partir des textes produits, ou une restitution proposée sous forme de lecture partagée.



PTA CL@NE

5 Place de la Mairie
62650 Preures
0606060606

SIRET : 931 877 179 00016
TVA Non applicable : Article 293B du CGI
Association d'intérêt général



INFORMATIONS TECHNIQUES & TARIFAIRES

Age : De 8 à 99ans

Nombre de participants : 12 maximum

Budget:

1H = 60€ Net de TVA

Budget :

5 X 2H soit 10H d'intervention + 2H de
préparation = 720 euros

+Impression livret

Transport = Tarif CCNEAC 0,57€ / km
parcours

Fiche technique :

- Une salle fermée avec chaises, tables
et crayons
- Un paper board



PTACLONE

5 Place de la Mairie
62650 Preures
0606060606

SIRET : 931 877 179 00016
TVA Non applicable : Article 293B du CGI
Association d'intérêt général